



Résiliation d'assurance santé

Par lagalere

Bonjour,

J'ai souscrit une assurance santé de base en Suisse (c'est obligatoire d'en avoir une quand on vit dans ce pays), et je souhaite la résilier car j'ai quitté la Suisse le 2 avril dernier et suis de retour en France.

Pour résilier ce type d'assurance les assureurs suisses exigent ou peuvent exiger (je ne sais pas si c'est obligatoire) une attestation de départ.

Les frais pour obtenir cette attestation auprès de l'administration de la commune où je vivais sont de 35 francs suisses, et je ne suis pas en mesure de payer cette somme pour le moment.

J'en ai informé l'assureur suisse et lui ai demandé de résilier mon contrat sans attestation de départ le 18 avril dernier, par mail, mais à ce jour je n'ai pas reçu de réponse de sa part.

Sauf erreur en France on peut résilier toute assurance par mail sans avoir à fournir une attestation payante.

Si je ne fais pas d'autre démarche auprès de cet assureur suisse, que je ne paye plus de cotisation et qu'il essaye d'engager une procédure judiciaire en France pour recouvrement de dette, est-ce que la justice française considèrera que mon contrat d'assurance a pris fin le 18 avril dernier ?

Merci d'avance pour votre aide.